

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

12/04/13

2013-82

1. Intitulé du projet

Projet de reprofilage d'une partie de la piste des Sapins

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAEM MONT DORE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BARLAUD Jean-Claude

RCS / SIRET

3 8 0 4 1 4 8 2 1 0 0 0 2 1

Forme juridique

SA d'économie mixte à
conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°42 b: Travaux de piste de ski hors site vierge d'une superficie inférieure à 4 ha	Reprofilage d'une piste de ski existante (surface terrassée: 5400 m ² < 4 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Reprofilage d'une partie de la piste de ski des Sapins

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'éviter le devers existant sur la piste et ainsi faciliter la pratique du ski alpin en période faiblement enneigée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Terrassement du terrain:

- à la sortie du passage busé vers l'arrivée de l'ancien téléski des Longes 3.
- vers l'arrivée de la piste au niveau de la route communale.

L'ensemble du site sera revégétalisé à l'aide de la méthode d'étrepage ou par semis adaptés au site de type « Auvergne ».

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Utilisation de la piste par les skieurs en hiver.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Altitude supérieure	1400 m
Altitude inférieure	1350 m
Surfaces terrassées	5400 m ²
Volume déblai	1100 m ³
Volume remblai	1100 m ³
Hauteur maximale de décaissement	3 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune du Mont-Dore

Coordonnées géographiques¹

Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 48 ' 44 " E Lat. 45 ° 32 ' 39 " N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 48 ' 29 " E Lat. 45 ° 32 ' 34 " N

Communes traversées :

Commune du Mont-Dore

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

le projet se situe sur une zone déjà terrassée par le passé (piste de ski existante).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Secteur référencé en zone ND au Plan d'Occupation des Sols
révisé à la date du 22/07/2004.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF I "Haute vallée de la Dordogne" ZNIEFF II "Mont-Dore"
en zone de montagne ?	☒	☐	Domaine skiable du Mont-Dore Massif de Sancy
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le Mont-Dore n'est pas une commune littorale
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet se trouve en proximité immédiate de la Réserve Naturelle de Chastreix-Sancy (voir carte en annexe), Le projet se trouve au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	La commune du Mont-Dore est couverte par: - un PPRI approuvé en décembre 2008 - un PPRN mouvement de terrain approuvé en 2008
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après la base de données BASOL, aucun site pollué n'est recensé sur la zone d'étude.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	D'après l'Atlas des zones inondables du Puy-de-Dôme, la zone d'étude ne fait pas partie d'une zone de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Aucun captage d'eau ou périmètre de protection sur le site d'étude.
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	La zone d'étude se situe au sein du site inscrit du Sancy.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe: - au sein du site Natura 2000 "Mont-Dore" - à 400 m du site Natura 2000 "Rivières à loutres"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Les sites classés les plus proches sont: - La vallée de Chaudefour (1,5 km) - La vallée de la Fontaine salée (1 km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune incidence sur les masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le volume déblai/remblai est équilibré.
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le volume déblai/remblai est équilibré
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet se trouve sur des espaces déjà terrassés par le passé. D'après les inventaires réalisés en 2012, aucun habitat, ni aucune espèce végétale d'intérêt patrimonial n'a été relevé sur le site. De plus, aucune zone sensible pour la conservation d'une espèce animale d'intérêt communautaire n'a été relevée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Les habitats terrassés par le projet ne sont pas des habitats qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 présents (type d'habitat présent: prairie mésophile) Ce ne sont pas non plus des habitats ayant permis la désignation des ZNIEFF.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet consiste à réaménager une piste existante. Aucun boisement ne sera impacté.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun risque technologique n'est présent sur la zone d'étude.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est soumis: - au risque d'avalanche (couvert par un PIDA) - au risque sismique (niveau faible) - au risque de mouvement de terrain (risque moyen).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement durant la phase de travaux (engins de chantier).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer d'avantage de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à induire des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucune vibration n'est susceptible d'avoir une incidence sur le voisinage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à induire des émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejet de polluants dans l'air n'est envisagé.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒	Aucun rejet hydraulique n'est envisagé.
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à produire des déchets.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer une incidence sur le patrimoine architectural, culturel et archéologique. Le projet a fait l'objet d'une note d'intégration paysagère (cf. annexe).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	La zone d'étude est utilisée en période estivale pour le pâturage de vaches (période de présence: mai à octobre). Les terrassements réalisés à l'automne, pourront engendrer une légère perturbation de l'activité pastorale. Cependant cette incidence sera temporaire et sur une surface limitée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis rendus par l'autorité environnementale et le fichier national des études d'impact ont été consultés sur la commune du Mont-Dore. Aucun projet n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Le Mont-Dore n'est pas une commune transfrontalière.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur un espace déjà remanié par le passé (piste de ski), sans valeur écologique particulière. Aucune espèce végétale, ni aucune zone sensible pour la conservation d'une espèce animale protégée, rare et/ou menacée ou relevant d'un intérêt communautaire n'a été relevée n'a été inventoriée sur le secteur.

La loutre, espèce ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 "Rivières à loutres", peut être amenée à fréquenter le ruisseau du Val de Courre. Cependant cette zone semble peu attractive pour cette espèce. L'enjeu est donc considéré comme négligeable.

La phase travaux pourra engendrer une éventuelle source de dérangement pour l'activité pastorale. Cependant, cette incidence sera temporaire et sur une surface limitée. L'ensemble des secteurs concernés par les travaux pourront être ré-ouverte au pâturage dans l'année qui suivra les travaux de végétalisation.

Vu les éléments cités précédemment, le projet n'aura pas d'incidences notables sur les zonages d'inventaire (ZNIEFF) et réglementaires (sites Natura 2000, Réserve Naturelle, Parc Naturel Régional).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact n'est donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Document d'incidence Natura 2000 pour le projet de reprofilage d'une partie de la piste des Sapins. - Note d'intégration paysagère: projet de reprofilage d'une partie de la piste des Sapins. - Carte de localisation des zonages natures.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

Le Mont-Dore

le,

10 Avril 2013

Signature



**SOCIÉTÉ DES REMONTÉES MÉCANIQUES
DU MONT-DORE**
Le Pied du Sancy
63240 LE MONT-DORE

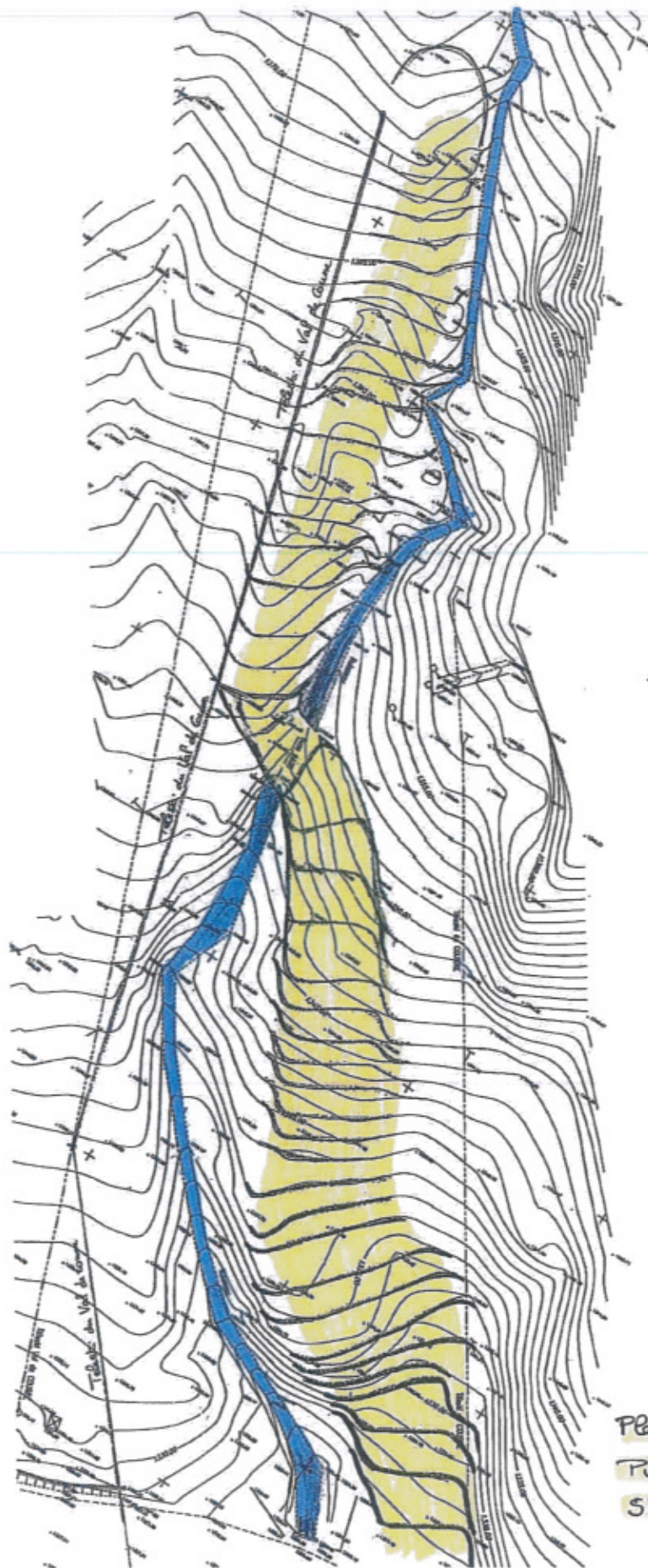


Photo N°1 : Vue sur la piste Sapin depuis l'hôtel du Ferrand



Photo N°2 : Vue de la piste Sapin

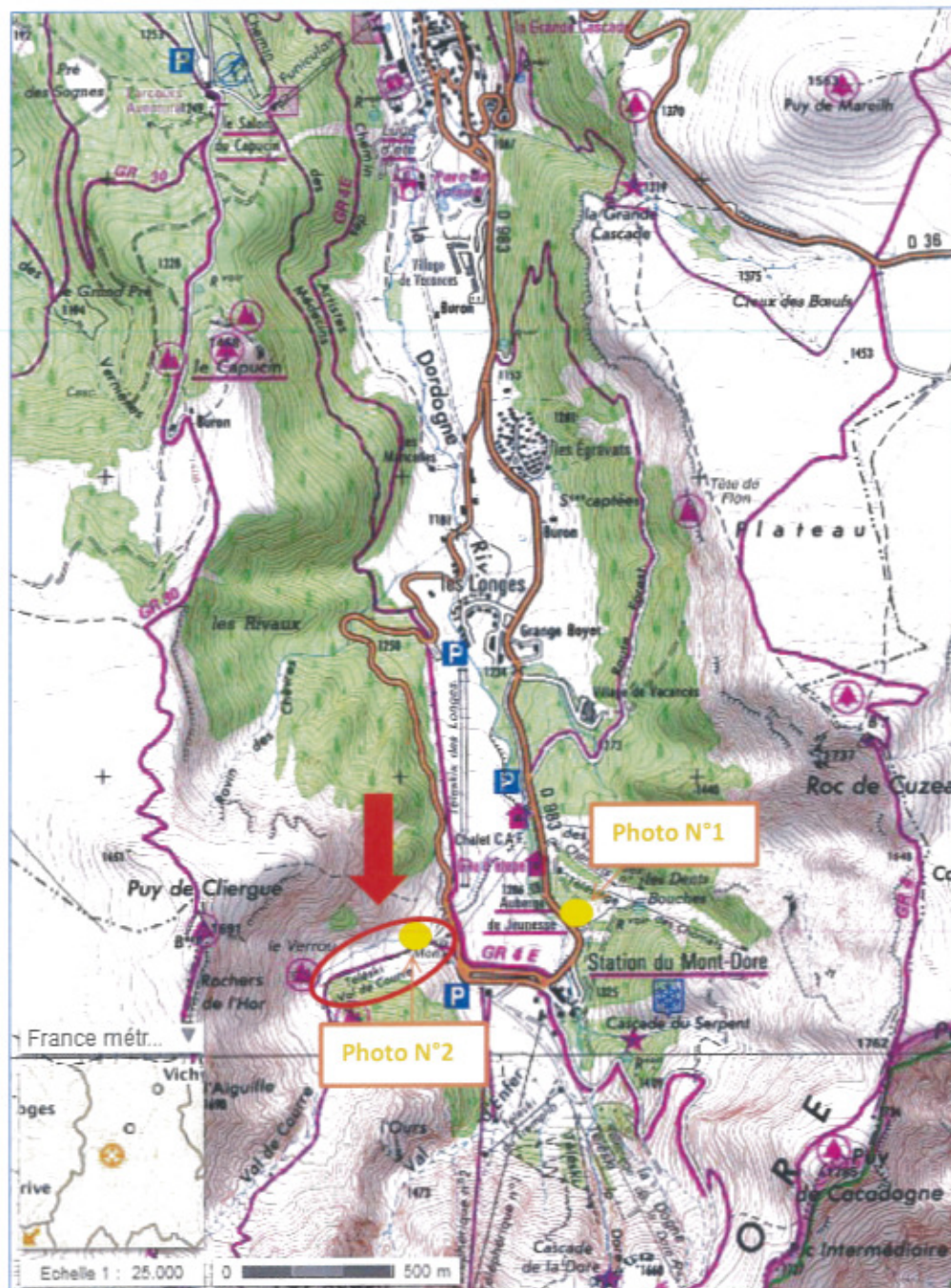




Plan de Terrassement
Piste du Val de Gune
Station du H. Dore

Projet de reprofilage d'une partie de la Piste Sapin

Localisation du projet (Échelle : 1/25000)



SAEM MONT DORE

PROJET DE REPROFILAGE D'UNE PARTIE DE LA PISTE DES SAPINS

SITE NATURA 2000 « MONTS DORE » (FR8301042)

DOCUMENT D'INCIDENCES NATURA 2000

11/09/12

PLAN DU DOCUMENT

PREAMBULE	3
1 - PRESENTATION DU PROJET	7
1.1 - Localisation et nature du projet	7
1.2 - Description du projet	9
1.2.1 - Principales caractéristiques.....	9
1.2.2 - Calendrier des travaux.....	1
2 - LE SITE NATURA 2000 « Monts Dore » FR8301042	12
2.1.1 - Historique	12
2.1.2 - Description et valeur patrimoniale	14
2.1.3 - Synthèse de la valeur patrimoniale du site Natura 2000.....	17
3 - AUTRES ZONAGES PATRIMONIAUX	20
4 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE D'ETUDE	22
4.1 - Habitats naturels et semi-naturels	22
4.2 - Flore d'intérêt communautaire	26
4.3 - Faune d'intérêt communautaire.....	26
4.4 - Synthèse des enjeux d'intérêt communautaire	27
5 - ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000.....	28
5.1 - En phase « Travaux »	28
5.1.1 - Incidences directes	28
5.1.2 - Incidences indirectes	28
5.2 - En phase « Exploitation »	29
5.2.1 - Incidences directes	29
5.2.2 - Incidences indirectes	29
5.3 - Synthèse des incidences du projet sur les sites Natura 2000.....	30
6 - LES MESURES D'INTEGRATION ENVIRONNEMENTALES.....	31
6.1 - Mesure d'évitement (ME)	31
6.2 - Mesures de réduction (MR)	31
6.3 - Mesures de compensation (MC).....	31
7 - CONCLUSION SUR LES INCIDENCES DU PROJET	32
8 - ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION.....	33
Annexes.....	34

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il assurera, à terme, le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

Le projet se situe dans le périmètre du site Natura 2000 intitulé « Monts Dore » FR8301042 et désigné comme Site d'Importance Communautaire (SIC) au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

L'historique de désignation pour ce site Natura 2000 est résumé par le tableau ci-dessous :

Directive « Habitats, Faune, Flore »
Directive européenne du 21/05/92 (92/43/CEE)
sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
Elle prévoit la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Étapes de l'inscription du site FR8301042
« Monts Dore » au réseau européen Natura 2000

Site éligible	Inventaire scientifique, identification des sites susceptibles d'être proposés au réseau Natura 2000
↓	
Proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC)	Site proposé par chaque État membre à la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000
↓	
Site d'Importance Communautaire (SIC)	➔ Juillet 2003 Sur la base des pSIC, sélection des sites par la Commission Européenne pour intégrer Natura 2000
↓	
DOCOB	Elaboration du DOCOB et désignation d'un opérateur technique pour sa mise en œuvre ➔ 14 juin 2000 avec comme opérateur le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

L'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 transpose, en droit français, les Directives « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux » (article 8) dont les prescriptions sont inscrites dans le Code de l'Environnement (Articles L414-1 à L414-7). A ce titre, l'article L. 414-4 reprend l'obligation de soumettre les projets à une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

ARTICLE L. 414-4

« Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " :

- > 1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;*
- > 2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;*
- > 3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage. »*

L'application de cet article est retranscrite dans les articles R414-19 à R414-26 du Code de l'Environnement.

ARTICLE R. 414-19

« La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 est la suivante :

- > 1° et 2° [sans objet]*
- > 3° Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 ; [cas du présent dossier]*
- > 4° à 29° : [sans objet] »*

ARTICLE R414-23 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT PRECISANT LE CONTENU DU DOSSIER D'EVALUATION DES INCIDENCES :

« 1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;

Le contenu du présent document d'évaluation des incidences, complété d'un diagnostic écologique sur le site, suit ces prescriptions réglementaires et comprend à ce titre :

- > La description du projet, accompagnée d'une carte de situation par rapport au site Natura 2000 ;
- > Une présentation du site Natura 2000 « Monts Dore » (FR8301042) ;
- > Un diagnostic écologique global basé sur une connaissance de terrain ;
- > Une analyse des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été désigné ;
- > Une proposition de mesures pour supprimer ou réduire les incidences du projet sur le site Natura 2000 ;
- > Une estimation financière des mesures préconisées précédemment, à la charge du maître d'ouvrage ;
- > Une description des méthodes mises en œuvre pour élaborer le document d'incidences Natura 2000 ;
- > Une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet à l'intégrité du site Natura 2000.

La circulaire n°2004-1 précise que « l'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ».

1 - PRESENTATION DU PROJET

1.1 - LOCALISATION ET NATURE DU PROJET

Le projet est localisé sur la commune du Mont-Dore, dans le département du Puy-de-Dôme (63).

Il est plus exactement situé au pied de la station de ski du Mont-Dore, en rive gauche du torrent du Val de Courre, affluent de la Dordogne, à proximité de la piste du Val de courre.

Dans le cadre de l'aménagement de la station du Mont-Dore, la SAEM Mont-Dore prévoit le reprofilage d'une partie de la piste des sapins.

Cet espace est actuellement une piste présentant un dévers important dans son milieu, ne facilitant pas la pratique du ski par faible enneigement.

Cette piste permet d'accéder au secteur des Longes en empruntant le téléski du Val de courre.

La carte figurant à la page suivante localise l'emprise du projet dans sa globalité.

Carte du projet



1.2 - DESCRIPTION DU PROJET

1.2.1 - Principales caractéristiques

1.2.1.1 - Travaux de terrassement

CARACTERISTIQUES	PISTE DU VAL DE COURRE
Altitude supérieure (m)	1400
Altitude inférieure (m)	1350
Surfaces terrassées (m²)	5400
Volume de déblai (m³)	1100
Volume de remblai (m³)	1100
Hauteur maximale de décaissement (m)	3
Excédent de matériaux	0

Source : SAEM Mont Dore (Aout 2012)

Principales caractéristiques des travaux de terrassement à engager pour la réalisation du projet

Cet aménagement permettra de réaliser un léger reprofilage de la piste pour éviter le dévers existant et donc pour faciliter la pratique du ski en période faiblement enneigée.

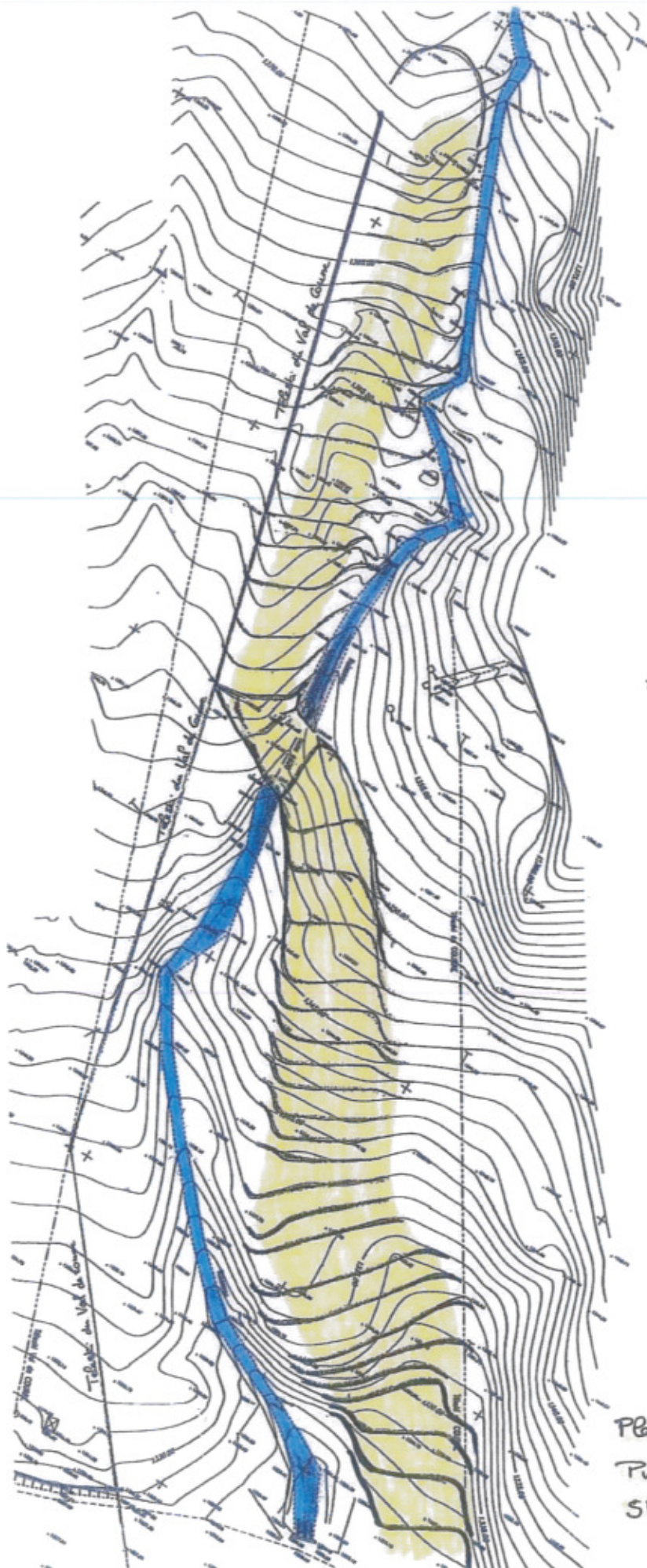
Les travaux à entreprendre consisteront à terrasser de manière légère le terrain notamment :

- > A la sortie du passage busé vers l'arrivée de l'ancien télésiège des Longes 3,
- > Vers l'arrivée de la piste au niveau de la route communale.

Note :

L'ensemble du site sera revégétalisé à l'aide de la méthode d'étrepage ou par semis adaptés au site de type « Auvergne ».

La carte suivante met en évidence les travaux prévus.



Plan de Terrassement
Rive du Val de Gume
Station du H+Dore

1.2.1.2 - Piste d'accès au chantier

Aucune piste de chantier ne sera créée dans le cadre du projet : le secteur de chantier sera accessible via des pistes tout-terrain déjà existantes (pistes d'accès au domaine skiable l'été, route départementale).

1.2.2 - Calendrier des travaux

Le projet prévoit une réalisation des travaux de terrassement durant l'automne 2012.

2 - LE SITE NATURA 2000 « MONTS DORE » FR8301042

2.1.1 - Historique

Source : Document d'Objectif du site Natura 2000 du Monts Dore (2010)

La création du site Natura 2000 des « Monts Dore » FR8301042 a été officiellement engagée au cours de l'année 1999 sous l'initiative du Préfet du Puy-de-Dôme. Un comité de pilotage (COPIL) a été proposé et comprenait 39 membres (acteurs locaux, élus, associatifs, usagers, services de l'Etat, etc.).

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « opérateur » pour la réalisation du Document d'Objectifs (DOCOB).

Ce dernier représente le document de référence du site Natura 2000 en :

- Rassemblant les données écologiques et socio-économiques,
- Fixant les objectifs,
- Définissant les mesures de toute nature visant à préserver, ou si nécessaire à restaurer les espèces et habitats justifiant la création du site.

Il doit être validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet.

Il s'applique sur une durée de 6 ans et fait l'objet d'une évaluation communautaire.

De nombreuses réunions du Comité de pilotage, animé par un chargé de mission, ont eu lieu et ont permis de valider par étape les différentes parties du DOCOB, rédigé par le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne. Les acteurs locaux ont été associés à chacune de ces étapes.

Le comité de pilotage du 14 juin 2000 a validé le Document dans sa globalité, sous la responsabilité du sous-Préfet d'Issoire.

Le COPIL s'est à nouveau réuni, en décembre 2011, avec pour objectif la révision du DOCOB. Il a élu le Maire du Mont-Dore à sa présidence et a choisi le Syndicat mixte du Parc pour animer la démarche.

La validation du nouveau DOCOB est prévue pour la fin de l'année 2012.

Carte de localisation du site Natura 2000 "Monts Dore"

Ruisseau du Val de courre

STATION DE SKI DU MONT DORE

Microsoft Bing ©

0 173.3

mètres

Échelle : 1:4 503

LÉGENDE

COURS D'EAU

ZONE D'ÉTUDE



SITE NATURA 2000 "MONTS DORE"



Conception : KARUM - 2012071 / C-BUISSON
Fond de carte : Microsoft Bing (2010)
Source données :
Format folio : A4
Date : 13/08/2012

2.1.2 - Description et valeur patrimoniale

Source : Document d'Objectif du site Natura 2000 des Monts Dore (2010)
Fiche Synthétique Descriptive du site Natura 2000 (INPN, 2012)

DESCRIPTION

Le site des Monts Dore s'étend autour du puy de Sancy, le point culminant du Massif central (1886 m). Il couvre actuellement 6424 ha, à une altitude supérieure à 1050 m et s'étend sur 12 communes : Besse-et-Saint-Anastaise, Chambon-sur-Lac, Chastreix, La Tour d'Auvergne, Le Mont-Dore, Murat-le-Quaire, Murol, Orcival, Perpezat, Picherande, Rochefort-Montagne et Saulzet-le-Froid.

Trois grandes vallées creusées par l'érosion et les glaciers rayonnent autour des crêtes : la haute vallée de la Dordogne, la vallée de Chaudefour et la vallée de la Fontaine salée, classées en Réserves Naturelles.

Le site englobe aussi l'ensemble remarquable du lac de Guéry et des rochers Tuilières et Sanadoire.

Les principaux habitats, présents sur ce site, sont les landes et les prairies d'altitudes, les tourbières, les pentes rocheuses, les éboulis et les forêts de hêtres.

Les deux principales activités exercées sur le site sont l'élevage extensif ou transhumance de bovins et d'ovins et le tourisme hivernal (sports d'hiver) et estival (randonnée).

QUALITE ET IMPORTANCE

Le complexe volcanique du Sancy présente, outre son étagement altitudinal, de nombreuses vallées glaciaires qui permettent l'expression d'un très grand nombre de milieux dont certains dans un état de conservation excellent (Vallée de Chaudefour).

La richesse écologique du site s'exprime par la présence de 12 habitats dont 2 prioritaires et de 3 espèces d'intérêt communautaire.

Le cortège floristique est de très haute valeur écologique et d'une richesse exceptionnelle.

TYPE D'HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE NATURA 2000 « MONTs DORE »

HABITATS NATURELS	STATUT °	% Site
9140 – Hêtraies subalpines à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	IC	0,09
4060 – Landes subalpines et alpines	IC	5,86
4030 – Landes sèches	IC	0,99
5120 – Formations à <i>Genista purgans</i> montagnard	IC	5,53
6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	IP	0,79
6430 - Mégaphorbiaies	IC	0,89

HABITATS NATURELS	STATUT °	% Site
7110* - Tourbières hautes actives	IP	5,22
7120 – Tourbières hautes dégradées, encore susceptibles de régénération	IC	
7140 – Tourbières de transition	IC	
6520– Prairies de fauche	IC	0,13
8220 – Végétation chasmophytique des pentes rocheuses	IC	0,53
8110 – Eboulis siliceux	IC	0,2
Total % surface habitats d'intérêt communautaire et prioritaire		20,23
° IC : Habitat d'intérêt communautaire / IP : habitat d'intérêt communautaire prioritaire inscrits à la Directive « Habitats, Faune, Flore » n° 92/43/CEE du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage		

Source : DOCOB site Natura 2000 « Monts Dore» (FR8301042) (2000)

FAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE NATURA 2000 « MONTS DORE »

Faune d'intérêt communautaire inscrite à la Directive « Habitats, Faune, Flore » ayant justifié de la désignation du site « Monts Dore – FR8301042 » au réseau Natura 2000

CODE	ESPECES ANIMALES	STATUT °
1065	Damier de la Sucisse (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Annexe II
° Annexes de la Directive « Habitats, Faune, Flore » n° 92/43/CEE du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage : Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation * : Espèces d'intérêt communautaire prioritaire.		

Source : DOCOB site Natura 2000 « Monts Dore» (FR8301042) (2000)

FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE NATURA 2000 « MONTS DORE »

Flore d'intérêt communautaire inscrite à la Directive « Habitats, Faune, Flore » ayant justifié de la désignation du site « Monts Dore – FR8301042 » au réseau Natura 2000

CODE	ESPECES SAUVAGES	STATUT °
1386	Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)	Annexe II
1393	Hypne vernissée (<i>Drepanocladus vernicosus</i>)	Annexe II
° Annexes de la Directive « Habitats, Faune, Flore » n° 92/43/CEE du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage : Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation		

Source : DOCOB site Natura 2000 « Monts Dore» (FR8301042) (2000)

2.1.3 - Synthèse de la valeur patrimoniale du site Natura 2000

VALEUR PATRIMONIALE (SYNTHESE)

Le tableau ci-dessous dresse la synthèse du nombre d'habitats naturels ainsi que celui des espèces animales et végétales justifiant de l'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Monts Dore (FR8301042) ».

	Site Natura 2000 « Monts Dore »
Habitats naturels d'intérêt communautaire	10
Habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire	2
Espèces animales d'intérêt communautaire	1
Espèces animales d'intérêt communautaire prioritaire	0
Espèces végétales d'intérêt communautaire	2

Source : DOCOB site Natura 2000 « Monts Dore» (FR8301042) (2000)

Valeur patrimoniale d'intérêt communautaire du site Natura 2000
« Monts Dore» (FR8301042)

VULNERABILITE

Source : DOCOB site Natura 2000 « Monts Dore» (FR8301042) (2000)

Les habitats d'intérêt communautaire, ou prioritaire, peuvent être classés en 2 catégories :

- > Ceux qui ne dépendent pas des activités humaines pour leur maintien (hêtraies, landes sèches, formation à genêts, éboulis) ;
- > Ceux dont la genèse et/ou la conservation passent par l'adéquation des pratiques aux exigences de l'habitat (tourbières, mégaphorbiaies, fourrés de saules, landes subalpines et alpines, formation herbeuse à Nard, prairie de fauche et végétation chasmophytique des pentes rocheuses).

Les premiers sont en général en bon état de conservation, à l'échelle du site et le plus souvent aussi dans un contexte élargi (à l'exception peut-être des formations à genêts, habitats fragiles subissant le phénomène d'érosion naturelle des sols).

Les seconds sont, de manière générale, dans un état de conservation favorable, tant à l'échelle du site que régionalement. Cependant, ces habitats peuvent être affectés par la pression touristique (estivale avec la randonnée, l'escalade et hivernale avec le développement des domaines skiables) et l'activité agricole (élevage et fauche).

Concernant les espèces d'intérêt communautaire, elles ont un état de conservation satisfaisant sur le site avec pour exemple un indice d'abondance parmi les plus importants d'Auvergne pour le Damier de la Succise.

ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION

Source : DOCOB site Natura 2000 « Monts Dore » (FR8301042) (2000)

Le site Natura 2000 « Monts Dore » doit être appréhendé dans sa globalité : en effet, même si les différents habitats et localisation d'espèces ne recouvrent pas en totalité la surface de ce site d'environ 6500 ha, ils sont fortement imbriqués les uns avec les autres. Le massif forme une entité géographique à part entière, constituée de crêtes, de vallées, de versants abrupts ou doux. Il devient alors mal-aisé de découper cet ensemble en entités de gestion, à moins d'établir un découpage par vallées. Il devient également mal-aisé de déterminer des foyers de biodiversité et des zones d'influence : la cartographie des habitats et espèces montre que cette diversité est partout présente et que la zone d'influence part des crêtes pour englober tout le massif.

De plus, la majeure partie des activités économiques s'exercent sur l'ensemble du site, notamment en ce qui concerne l'agriculture ou les activités touristiques et de loisirs.

Ainsi, plusieurs enjeux se détachent à l'échelle du massif :

- > L'eau est un souci fort et constant sur ce territoire, puisque l'on se trouve en tête de bassins versants et qu'un des deux habitats prioritaires est lié à l'eau (tourbières). Ainsi, il devient très important d'avoir une action conservatoire sur ce type d'habitat, à la fois pour lui garantir une certaine représentativité, mais aussi pour son intérêt sur la qualité et la quantité d'eau disponible sur le massif, alimentant sources et ruisseaux en aval ;
- > Le maintien du pâturage extensif des troupeaux domestiques est également important sur la zone, car il va dans le sens de l'ouverture du milieu et de la diversité des habitats ;
- > L'entretien des sentiers, des pistes de ski, la canalisation des visiteurs sont également des priorités pour la protection globale du site, que les habitats ou les espèces relèvent ou non de la Directive européenne. Sans actions fortes et pérennes sur ces problématiques, le site risque fort de se dégrader de façon importante en de nombreux points, avec un impact écologique mais aussi paysager.

Ainsi, le maintien ou la création de certaines activités semblent indispensables à la pérennité de certains habitats.

Le tableau de la page suivante liste les 4 grands types d'objectifs prioritaires identifiés à l'échelle du site Natura 2000 et leurs objectifs de gestion associés.

: habitats et espèces liés à l'eau	A2 – Mise en place de conventions de gestion (gestion des tourbières pâturées et des pâtures et prairies de fauche du bassin versant)	
	A3 – Préservation des différents habitats liés à l'eau (tourbières, mégaphorbiaies, prairies humides) en préservant le système hydraulique et en privilégiant l'entretien des zones humides	
Gestion agricole sur le site	B1 – Intégrer la conservation des habitats d'intérêt communautaire dans les cahiers des charges de l'opération locale du Sancy	
	B2 – Gestion des espaces ouverts	
Gestion des sentiers	C1 – Conserver les zones de Hétraies à Acer et Rumex	
	C2 – Conserver ou permettre l'installation de <i>Buxbaumia viridis</i>	
	C3 – Maintenir les tourbières, les zones de présence du Damier de la Succise et les mégaphorbiaies imbriquées dans les ensembles forestiers	
Educatif, sensibilisation	D1 – Sensibilisation des propriétaires, des exploitants agricoles ou forestiers et des chasseurs (envoi de fiches techniques, journées d'information sur le terrain, intervention dans les centres de formation agricole)	
	D2 – Sensibilisation des acteurs du tourisme et des touristes (panneaux, vidéo, affiches, etc.)	
Activités sportives et de loisirs	E1 – Choix des itinéraires de randonnées (réflexion sur le balisage et sur les tracés des sentiers de randonnée)	
	E2 – Réhabiliter et entretenir les sentiers de randonnée	
	E3 – Pistes de ski (de fond et alpin) : entretien des pistes, projets à l'échelle du massif	
Source : DOCOB site Natura 2000 « Monts Dore »		
Objectifs de gestion et de conservation arrêtés pour le site Natura 2000 « Monts Dore »		

3 - AUTRES ZONAGES PATRIMONIAUX

Source : DREAL Rhône-Alpes (2012)

Outre le périmètre du site Natura 2000 « Monts Dore », la zone d'étude est comprise pour toute ou partie dans les périmètres de zonages Nature suivants :

- > ZNIEFF¹ type I « Haute vallée de la Dordogne » (n° 83001000) ;
- > ZNIEFF type II « Monts Dore » (n° 0106) ;

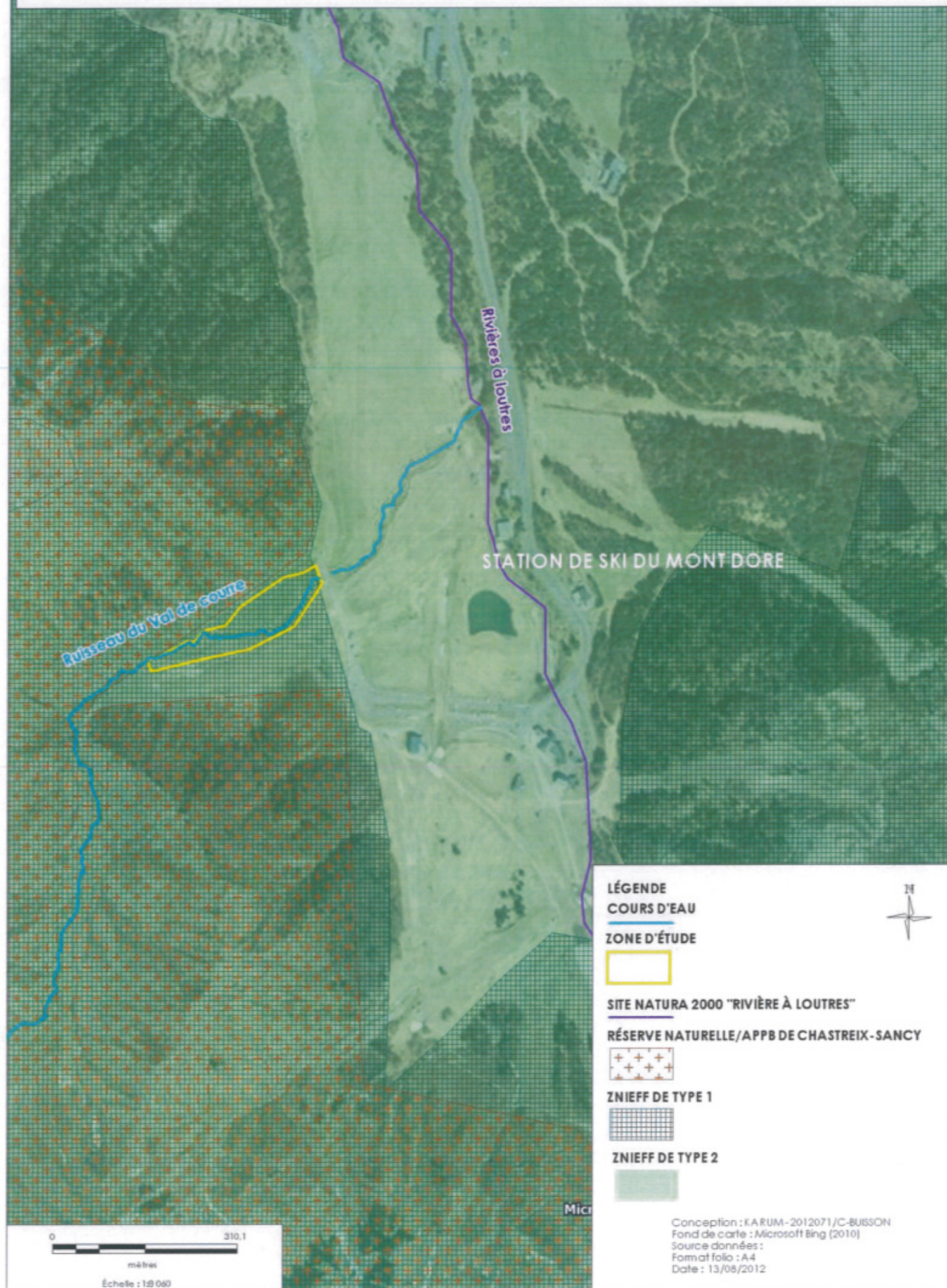
A titre informatif, la zone d'étude est également située :

- > A 400 m environ à l'ouest du site Natura 2000 « Rivières à Loutres » (FR 8301095) ;
- > A 400 m environ à l'est de la ZNIEFF type I « Montagne de Bozat-Chambourguet » (n°830005458).

La carte figurant à la page suivante indique l'emplacement de chaque zonage par rapport à la zone d'étude considérée dans le cadre du projet.

¹ ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Carte de localisation des autres zonages naturels



4 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE D'ETUDE

4.1 - HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS

Note préalable :

La description des habitats s'inspire largement de la typologie Corine Biotopes définie comme standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels (ENGREF, MNHN, 1997). La codification est présentée à titre indicatif sous la forme : « CB 61.11 » = typologie Corine Biotopes n° 61.11.

Une prospection sur le terrain a eu lieu le 16 juillet 2012 sur la zone d'étude et a permis de mettre en évidence la présence d'un unique habitat naturel :

- > Une prairie mésophile (38.00).

La carte figurant à la page suivante illustre l'emprise de cet habitat naturel par rapport au projet de reprofilage de la piste de ski des sapins.

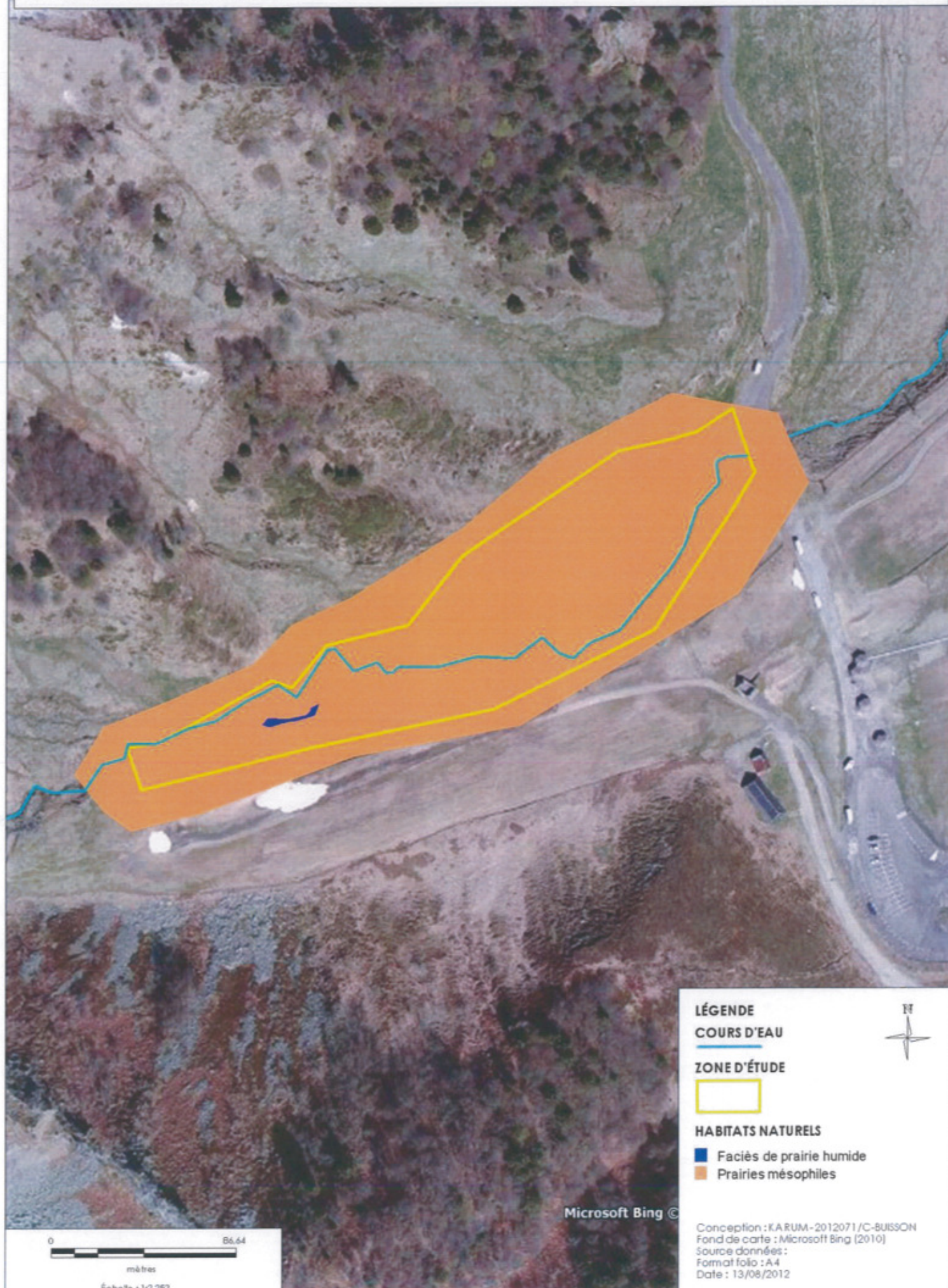
Par la suite, une description détaillée de la prairie mésophile est présentée.
La liste complète des espèces végétales inventoriées sur cet habitat figure en annexes.

Remarque :

Le tableau suivant témoigne de l'absence des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Monts Dore » sur la zone d'étude:

HABITATS NATURELS	Présence sur la zone d'étude	Pouvant potentiellement être présent sur la zone d'étude
9140 – Hêtraies subalpines à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>		NON
4060 – Landes subalpines et alpines		NON
4030 – Landes sèches		NON
5120 – Formations à <i>Genista purgans</i> montagnard		NON
6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes		NON
6430 - Mégaphorbiaies		NON
7110*, 7120, 7140- Tourbières		NON
6520- Prairies de fauche		NON
8220 – Végétation chasmophytique des pentes rocheuses		NON
8110 – Eboulis siliceux		NON

Carte des habitats naturels





Crédit photo : KARUM (2012)

Vue sur la prairie mésophile

- Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*),
- Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*),
- Crételle (*Cynosurus cristatus*),
- Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*),
- Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*),
- Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*),
- Fétuque rouge (*Festuca rubra*),
- Nard raide (*Nardus stricta*),
- Pâturin commun (*Poa trivialis*)

D'autres espèces cohabitent avec ces graminées :

- Gentiane jaune (*Gentiana lutea*),
- Millepertuis maculé (*Hypericum maculatum*),
- Alchémille commune (*Alchemilla xanthochlora*),
- Centaurée des montagnes (*Centaurea montana*),
- Céraiste commun (*Cerastium fontanum*),
- Laitue de plumier (*Cicerbita plumieri*), etc.

Toutes ces espèces sont relativement communes.

Remarque :

Un faciès de prairie à dominance d'espèces hygrophiles est présent au sein de cet habitat.

Ce faciès est lié à la proximité du ruisseau du Val de courre.

Valeur patrimoniale

Cet habitat ne présente aucune valeur patrimoniale sur le plan écologique.

4.2 - FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Aucune espèce végétales protégée, rare et/ ou menacée n'est relevée sur le secteur du site Natura 2000 directement concerné par le projet.

4.3 - FAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sur la zone d'étude concernée par le projet d'aménagement, aucune zone sensible pour la conservation d'une espèce animale protégée, rare et/ou menacée ou relevant d'un intérêt communautaire n'a été relevée.

Outre les espèces d'intérêt communautaire citées précédemment (cf.2.1.2), d'autres peuvent être amenées à fréquenter ponctuellement la zone d'étude, lors de leurs déplacements ou durant leur recherche de nourriture (données de la ZNIEFF de type I « Haute vallée de la Dordogne » et des sites Natura 2000 des « Monts Dore » et des « Rivières à loutres ») :

- > Mammifère :
 - **Loutre (*Lutra lutra*), espèce caractéristique du site Natura 2000, « Rivières à loutres », celui-ci étant localisé à 400 m de la zone d'étude,**
- > Oiseaux :
 - Monticole de roche (*Monticola saxatilis*),
 - Merle à plastron (*Turdus torquatus*),
 - Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*),
- > Rhopalocères :
 - Apollon (*Parnassius apollo*),
 - Semi-apollo (*Parnassius mnemosyne*),
 - Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*),
 - Cuivré de la Bistorte (*Lycaena helle*),
 - Moiré arverne (*Erebia arvernensis*),
 - Azuré du serpolet (*Maculinea arion*),
- > Orthoptères :
 - Miramelle alpina (*Miramella alpina*),
 - *Nebria rubripes*,
 - *Polysarcus denticauda*.

4.4 - SYNTHÈSE DES ENJEUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le tableau ci-dessous dresse la liste des enjeux d'intérêt communautaire relevés sur le secteur d'étude visé par le projet de reprofilage de la piste des sapins compris dans le périmètre du site Natura 2000 « Monts Dore (FR8301042) ».

	ENJEUX COMMUNAUTAIRES
Habitats naturels	> <u>Aucun enjeu</u> : pas d'habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude
Flore	> <u>Aucun enjeu</u> : pas d'espèces végétales d'intérêt communautaire inventoriées sur la zone d'étude
Faune	> Aucune espèce animale d'intérêt communautaire inventoriée sur la zone d'étude > Cependant, fréquentation potentielle par une espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000 voisin, la loutre : <u>enjeu faible</u>

Synthèse des enjeux communautaires du site Natura 2000
FR8301042 « Monts Dore » relevés sur la zone d'étude

Incidences sur la flore d'intérêt communautaire

Sans objet.

Incidences sur la faune d'intérêt communautaire

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'utilise la zone d'étude comme habitat support d'une période sensible de son cycle biologique.

D'autre part, seule la Loutre, présente sur la Dordogne, pourrait être amenée à fréquenter le ruisseau du Val de Courre et ses berges, lors de ces déplacements (à noter cependant, que ce cours d'eau reste peu attractif pour cet animal, et qu'aucun indice de fréquentation n'a été noté).

Dans tous les cas, il faut également considérer que d'éventuels effets seraient limités à la période de réalisation des travaux (automne 2012).

Les effets directs et indirects du projet en phase travaux peuvent donc être considérés comme très faibles (et temporaires) et ainsi qu'ils n'engendreront aucune incidence significative sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire pouvant ponctuellement fréquenter le site (comme la loutre).

5.2 - EN PHASE « EXPLOITATION »

5.2.1 - Incidences directes

La création de la piste de ski engendrera des travaux de terrassement mais également une réhabilitation de la continuité hydrologique (suppression de la buse existante et remplacement de celle-ci par une passerelle d'une largeur inférieure à 10 m).

La loutre, espèce caractéristique du site Natura 2000 « Rivières à loutres » localisé à 400m de la zone d'étude, est susceptible de remonter le ruisseau du Val de courre. L'intervention prévue permettra de rétablir la continuité du réseau hydrique en supprimant l'obstacle existant, celui-ci constituant un obstacle au déplacement de cette espèce.

Le projet aura donc un impact positif sur le déplacement de la loutre, espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000 voisin.

5.2.2 - Incidences indirectes

En phase d'exploitation, les incidences potentielles indirectes du projet sur le site Natura 2000 seront liées à la fréquentation de la piste par les skieurs. A ce titre, le seul effet possible du projet est le dérangement de la faune d'intérêt communautaire en provenance des sites Natura 2000 (« Monts Dore » et « Rivières à loutres »).

Cependant, le projet ne constitue pas une nouvelle source de dérangement pour la faune (piste déjà existante) et ne sera pas à l'origine d'une surfréquentation de la zone par les skieurs.

Le projet, en phase d'exploitation, n'aura donc pas d'incidences indirectes sur la faune d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 « Monts Dore » et « Rivières à loutres ».

5.3 – SYNTHÈSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

COMPOSANTES DU PROJET	DESCRIPTION DE L'INCIDENCE	TYPE	DURÉE	NIVEAU D'INCIDENCE
PHASE TRAVAUX				
Terrassement	> Zone non fréquentée actuellement, mais potentiellement fréquentée par la faune d'intérêt communautaire (comme la Loutre)	INDIRECT	TEMPORAIRE	FAIBLE > Durée de réalisation des travaux limitée
PHASE EXPLOITATION				
	> Réhabilitation du réseau hydrologique (suppression de la buse)	DIRECT	PERMANENT	POSITIVE > Suppression d'un obstacle au déplacement de la loutre, facilitant ainsi la remontée du ruisseau
	> Dérangement de la faune d'intérêt communautaire (loutre) lié à la fréquentation de la piste par les skieurs	INDIRECT	PERMANENT	FAIBLE > Pas de nouvelle source de dérangement (piste déjà existante) > Pas de surfréquentation de la zone par les skieurs

6 - LES MESURES D'INTEGRATION ENVIRONNEMENTALES

6.1 - MESURE D'EVITEMENT (ME)

Au regard de l'absence d'incidences directes et indirectes fortes du projet sur les types d'habitats, la flore et la faune d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 « Monts Dore » et « Rivières à loutres », aucune mesure d'évitement n'est préconisée.

6.2 - MESURES DE REDUCTION (MR)

Au regard de l'absence d'incidences directes et indirectes fortes du projet sur les types d'habitats, la flore et la faune d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 « Monts Dore » et « Rivières à loutres », aucune mesure de réduction n'est préconisée.

6.3 - MESURES DE COMPENSATION (MC)

Au regard de l'absence d'incidences directes et indirectes fortes du projet sur les types d'habitats, la flore et la faune d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 « Monts Dore » et « Rivières à loutres », aucune mesure compensatoire n'est préconisée.

Remarque : en l'absence de mesures à préconiser pour le cas présent, le chapitre concernant l'estimation des dépenses ne sera pas abordé.

7 - CONCLUSION SUR LES INCIDENCES DU PROJET

L'état initial du document d'incidences a mis en évidence l'absence d'enjeux communautaires sur la zone d'étude du projet inscrite dans le périmètre du site Natura 2000 « Monts Dore » :

- > Habitat : absence d'habitat d'intérêt communautaire sur la zone d'étude du projet,
- > Flore : absence d'espèces végétales d'intérêt communautaire inventoriées en 2012 sur la zone d'étude du projet ;
- > Faune : absence d'espèces animales d'intérêt communautaire inventoriées en 2012 sur la zone d'étude du projet.

Bien que non observée sur le site (pas de traces indirectes comme des épreintes notamment), la loutre, caractéristique du site Natura 2000 voisin, « Rivières à loutres » peut être amenée à fréquenter le ruisseau du Val de Courre. Ce ruisseau ne constitue cependant pas un habitat très attractif pour cette espèce ; il s'agit donc ici d'un enjeu faible à l'échelle du projet.

L'analyse du projet a permis d'établir le constat suivant quant aux incidences potentielles de ce dernier sur les sensibilités du site Natura 2000 « Monts Dore » et du site « Rivières à loutres », localisé à 400 m de la zone d'étude :

- > Absence d'incidence du projet sur les habitats d'intérêt communautaire ;
- > Absence d'incidence du projet sur la flore d'intérêt communautaire ;
- > Absence d'incidence du projet sur la faune d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Monts Dore » ;
- > Incidence faible du projet sur la faune d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Rivières à loutres » :
 - Peu de dérangement en raison :
 - d'une période de réalisation des travaux limitée et temporaire,
 - d'une fréquentation non avérée du ruisseau et d'un ruisseau peu attractif pour l'espèce
- > Incidence positive du projet sur la loutre, espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Rivières à loutres » :
 - Suppression de la buse constituant un obstacle à la continuité hydrologique, donc au déplacement de cette espèce.

Au regard de ces éléments, le document d'incidences Natura 2000 ne préconise pas de mesures visant à éviter, réduire et compenser les incidences attendues du projet.

Au final, le projet de reprofilage de la piste des sapins n'aura pas d'incidences significatives sur le site Natura 2000 « Monts Dore ». Le remplacement de la buse par une passerelle pourra même avoir une incidence positive pour les déplacements de la Loutre. Les travaux proposés ne seront pas de nature à remettre en cause le bon état de conservation des habitats, de la flore et de la faune d'intérêt communautaire qui ont contribué à la désignation du site « Monts Dore », comme celui des « Rivières à Loutres ».

8 - ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION

L'ensemble de l'étude a été réalisé en été 2012.

Sont intervenus pour sa réalisation un ingénieur écologue (Philippe SEAUVE) ainsi qu'un chargé d'études en écologie (Charleyne BUISSON).

L'élaboration du document d'incidences a été réalisée à partir des démarches suivantes :

- > Consultation du DOCOB du site Natura 2000 « Monts Dore » FR8301042 ;
- > Consultation des fiches descriptives des sites Natura 2000 de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) ;
- > Inventaires naturalistes de terrain (flore, faune) réalisés par KARUM sur la zone d'étude du projet le 16 juillet 2012 ;
- > Dialogues avec Monsieur DEAT Patrick, directeur d'exploitation de la SAEM Mont Dore.

ANNEXES

- > Relevés floristiques 2012

Milieu naturel	Description	Prairies mésophiles
	Code CORINE biotopes	38.00
	Habitat inscrit à l'annexe 1 de la Directive Habitat	☐
	Habitat prioritaire de l'annexe 1	☐

Nomenclature scientifique des taxons observés	Statuts au regard des documents réglementaires et d'inventaires									
	Niveaux géographiques									
	Départemental	Régional		National		Européen	International			
	Protection 63	PR	LRR	Protection N	LRN	DH	C Berne	UICN		
				A1	A2					
<i>Achillea millefolium</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Agrostis capillaris</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Ajuga pyramidalis</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Alchemilla alpina</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Alchemilla xanthochlora</i> Rothm.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Anthraxanthum odoratum</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Caltha palustris</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Campanula lanceolata</i> Lapeyr.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Carex echinata</i> Murray	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Carex ovalis</i> Good.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Centaurea montana</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Chenopodium bonus-henricus</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Cicerbita plumieri</i> (L.) Kirschleger	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Cynosurus cristatus</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Dactylis glomerata</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P. Beauv.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Dianthus sylvaticus</i> Hoppe ex Willd.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Epilobium palustre</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Euphrasia officinalis</i> L. subsp. pratensis Schübler & Ma	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Festuca rubra</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Galium saxatile</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Galium verum</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
<i>Genista tinctoria</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Evaluation de la Valeur Patrimoniale d'un milieu naturel

Références du site

Commune Le Mont Dore

Milieu naturel

Description **Prarles mésophiles**

Code CORINE biotopes

38.00

Habitat inscrit à l'annexe 1 de la Directive Habitat

Habitat prioritaire de l'annexe I

Nomenclature scientifique des taxons
observés

Statuts au regard des documents réglementaires et d'inventaires

Niveaux géographiques

Département		Régional		National		Européen		International	
Protection	63	PR	LRR	Protection N	LRN	DH	C Berne	UICN	

Gentiana lutea L.

Geranium sylvaticum L.

Glyceria fluitans (L.) R. Br.

Hieracium pilosella L.

Hypericum maculatum Crantz

Jasione laevis Lam.

Juncus articulatus L.

Juncus effusus L.

Leucanthemum vulgare Lam.

Linaria repens (L.) Miller

Lotus corniculatus L.

Luzula campestris (Ehrh.) Lej.

Matricaria discoidea DC.

Meum athamanticum Jacq.

Myosotis scorpioides L.

Nardus stricta L.

Plantago major L.

Poa nemoralis L.

Poa trivialis L.

Polygonum bistorta L.

Potentilla erecta (L.) Röscher

Ranunculus acris L.

Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich

Rumex acetosa L.

Rumex acetosella L.

Rumex pseudalpinus Höfht

Senecio cacaliaster Lam.

Senecio doronicum (L.) L.

Silene dioica (L.) Clairv.

Evaluation de la Valeur Patrimoniale d'un milieu naturel			
FLORE		Inventeur	Ph. Séauve - KARUM
Page 3			

Références du site	2012071	Description	Prairies mésophiles
Commune	Le Mont Dore	Code CORINE biotopes	38.00
		Habitat inscrit à l'annexe I de la Directive Habitat	☐
		Habitat prioritaire de l'annexe I	☐

Nomenclature scientifique des taxons observés	Statuts au regard des documents réglementaires et d'inventaires									
	Niveaux géographiques									
	Départemental		Régional		National		Européen		International	
	Protection	63	PR	LRR	Protection N	LRN	DH	C Berne	UICN	
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Thesium alpinum</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Thymus pulegioides</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>orientalis</i> (L.) Celak.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Trifolium badium</i> Schreber	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Trifolium pratense</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Trifolium repens</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Urtica dioica</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Vaccinium uliginosum</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
<i>Veronica officinalis</i> L.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

Valeur patrimoniale synthétique	Flore		Statuts réglementaires				Documents d'inventaires		
	Nombre de taxons observés	70	dont	Protection départementale	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitat	Convention de Berne	Livre Rouge Régional
				0	0	0			0

Période d'observation 16/07/2012 au 16/07/2012 Amplitude altitudin 1350 m 1350 m

SAEM MONT-DORE

Commune du Mont-Dore (63)-Puy-de-Dôme

NOTE D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE:

PROJET DE REPROFILAGE D'UNE PARTIE DE LA PISTE DES SAPINS

PRÉSENTATION À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SITES ET PAYSAGES (CDNPS)



Septembre 2012 (document de synthèse)

PLAN DU DOCUMENT

1 -	Introduction.....	3
2 -	Contexte paysager impliqué par l'opération de reprofilage partiel.....	5
3 -	Enjeux du site paysager stratégique du Sancy	8
4 -	Effets du reprofilage partiel de la piste des Sapins sur le paysage.....	15
5 -	Mesures paysagères d'intégration proposées.....	17

1 - INTRODUCTION

La SAEM Mont-Dore envisage d'effectuer des terrassements localisés sur la piste de Sapins, dans le secteur du débouché du Val de Courre, en connexion avec les équipements des Longes et du front de neige de la station du Mont-Dore.

Ce projet, dont la précision technique est en cours de mise au point, constituera en un reprofilage partiel de la piste existante, dont le tracé sera en partie modifié.

Ce projet s'inscrit dans un secteur où le fond de vallon est relativement plan et naturellement peu modulé.

Dans ce fond de vallée en cirque du Mont-Dore et du Sancy, la vallée principale Nord/Sud est prédominante par son amplitude. Le Val de Courre est également très identifiable par l'ouverture entre ces deux espaces conjoints. Notamment, les perceptions sur le secteur de « confluence » sont largement ouvertes et réversibles, ce qui induit une implication visuelle quasi « automatique » pour toute intervention significative dans ce secteur. Cette règle est au moins valable pour la phase de chantier concernée et avant « remise en herbe ».



Vue panoramique depuis l'hôtel du Ferrand, vers le Val de Courre.

Le secteur reçoit en outre en saison une charge pastorale adaptée en bovins (pâturage).

La SAEM Mont-Dore, dans son souci de répondre aux interrogations des services de la DREAL concernant sa demande d'autorisation pour effectuer les travaux projetés, souhaite apporter à la connaissance de la CDNPS, une Note d'intégration paysagère explicative sur ces travaux.

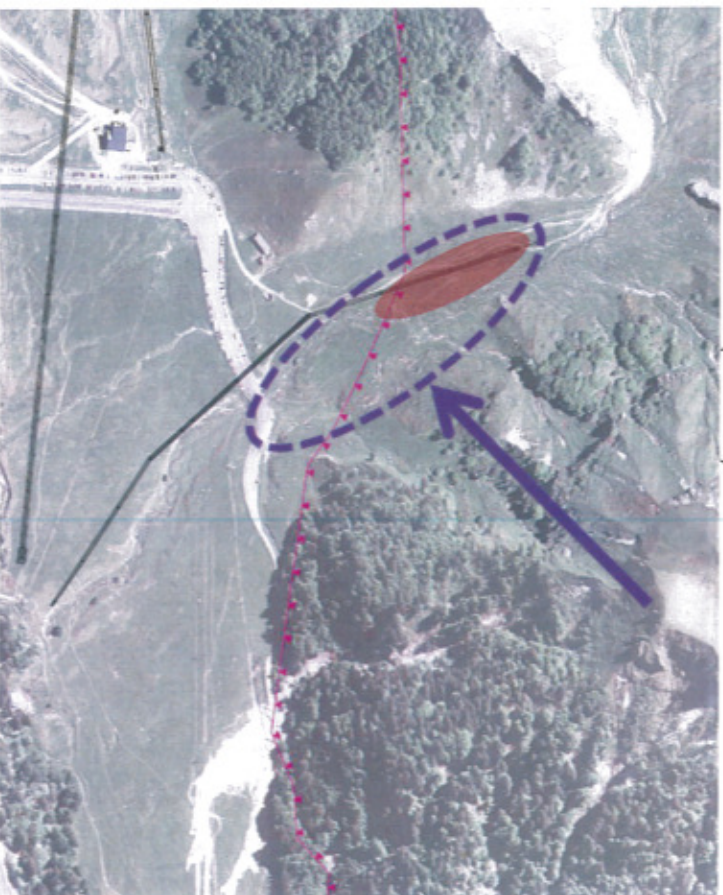
Cette note d'intégration doit pouvoir éclairer sur les enjeux paysagers concernés, les mettre en lien avec les enjeux concernant les milieux naturels et d'autres enjeux locaux. Elle doit aussi permettre d'évaluer les mesures potentielles à mettre en œuvre pour garantir la bonne intégration paysagère du reprofilage partiel envisagé.



L'aval de la piste depuis le Val de Courre un peu avant le débouché.

> **Localisation des travaux envisagés :**

Les travaux prévus seront positionnés dans le secteur du débouché du Val de Courre, conjointement à l'axe du téléski existant du Val de Courre (trait noir).



En violet, il s'agit ici d'une localisation globale du futur projet, elle n'est pas réellement représentative de l'ampleur de l'intervention.

La zone amont en rose foncé est celle qui a déjà été passablement remaniée par le passé et lors de travaux liés directement au téléski. Le site visé ne fera l'objet que de travaux partiel de reprofilage, les travaux ne seront réellement significatifs que sur quelques zones précises (voir projet plus loin).

> **Vue actuelle rapprochée sur le secteur du projet**

La vue ci-dessous permet de bien distinguer les composantes du site et du contexte paysager, ainsi que les grandes lignes du relief montagneux prédominant.



Vue focalisée sur le secteur du débouché du Val de Courre.

Respectivement :

- en brun : le coude du Val de Courre en amont du débouché,
- en jaune : le fond de vallon relativement plan du débouché,
- entre jaune et liseré vert : la limite très lisible entre le fond du vallon et le pied du versant Puy de Clergue.

2 - CONTEXTE PAYSAGER IMPLIQUE PAR L'OPERATION DE REPROFILAGE PARTIEL

Le contexte paysager impliqué par l'opération de reprofilage partiel de la piste existante des Sapins dans le débouché du Val de Courre, fait partie intégrante des « grands paysages » du versant Nord situés au pied du Puy de Sancy, d'un ensemble paysager qualifié de « site paysager stratégique du Sancy ».

« L'ensemble de la Haute Vallée de la Dordogne est répertorié comme paysage stratégique sur le plan paysager (Cf. Charte Architecturale et Paysagère du Massif du Sancy - SYCOMORE - Novembre 1996) ».

Cet aspect emblématique global autour du Massif du Sancy, s'est encore vu renforcé depuis peu à l'aune de deux démarches significatives en cours, en matière de protection des paysages :

> L'élaboration d'un Atlas des Paysages pour le Puy de Dôme

Sous l'égide de la DREAL d'Auvergne, avec le Conseil Général et l'appui de nombreux partenaires, un Atlas des Paysages est en cours d'élaboration. Il apportera un éclairage plus précis et de nombreux éléments d'analyse sur les paysages de ce département, parmi ceux-ci les Paysages du Massif du Sancy et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne qui s'y superpose (sortie prévue fin 2012). Nul doute que les paysages du bassin de la Haute Dordogne, y trouveront la place qui leur revient.

> La progression de la démarche de l'UNESCO avec le classement du bassin de la Dordogne en « réserve de biosphère »

« Le Conseil international de coordination du programme « Man and Biosphère » (MAB) de l'Unesco a intégré le bassin de la Dordogne dans le réseau mondial des réserves de Biosphère pour « la qualité de son patrimoine naturel et ses pratiques d'expérimentation et d'apprentissage du développement durable ».

La réserve englobe tout le bassin de la Dordogne, un hydro-système de 24 000 km². Les paysages montagneux de la zone de captage de la Dordogne abritent une grande biodiversité. (C.F. Article Veille Env. - Environnement Newsletter – édition du 30/08/12).

Cependant, le bassin versant de la Haute Vallée de la Dordogne abrite également des activités d'accueil touristique d'été et de loisirs de glisse en période hivernale, avec la Station du Mont-Dore et ses installations dédiées, couplées à la présence du téléphérique du Sancy.

Ces équipements nécessitent encore quelques ajustements et aménagements afin d'être optimisés à la demande et à la satisfaction d'une clientèle saisonnière, mais économiquement significative.

Nous présentons ci-dessous quelques éléments d'analyse paysagère à ajouter à la compréhension des enjeux cependant très localisés pour le projet concerné.

Le site du projet se situe au sein de l'entité paysagère du Massif du Sancy qui est identifiée, au même titre que la chaîne des Fyts, comme :

- > Un paysage emblématique à forte valeur paysagère (intérêt national)
- > Un site paysager patrimonial reconnu d'un point de vue touristique
- > Un espace de haute montagne à forte sensibilité en raison notamment des vues frontales sur les versants

Les principales caractéristiques qui ressortent de l'analyse des paysages du Massif du Sancy sont les suivantes :

- > Une structure géologique particulièrement complexe qui génère des pics et des crêtes acérées dignes des paysages alpins
- > De vastes espaces boisés qui couvrent les versants et les plateaux
- > De vastes espaces ouverts, notamment les estives et les landes d'altitude
- > Une architecture typée et diversifiée : fermes blocs, burons, maisons de bourg, architecture thermale...

Les paysages du Sancy sont cependant menacés par les grandes tendances d'évolution suivantes :

- > Des mutations importantes liées au développement et à l'adaptation du tourisme hivernal et estival
- > L'évolution des pratiques agricoles : ouverture des bocages, unités nouvelles importante, nouvelles constructions agricoles
- > L'extension des boisements : tendance à la fermeture des paysages dans certains versants et selon certaines expositions
- > Une architecture moderne souvent en rupture avec les modes traditionnels

Les structures de protection du territoire ont mis en place des règles particulières avec pour objectif, entre autres, la préservation de ces paysages de grande qualité, hérités de l'orogénèse et du volcanisme.

Respect de la Charte du PNR des Volcans d'Auvergne :

La charte du PNR des Volcans d'Auvergne est un document contractuel qui engage les communes adhérentes comme le Mont Dore. Même s'il n'est pas encore signé, le projet de Charte 2012-2020 est presque finalisé puisqu'il a été soumis à enquête publique en septembre 2011. Il présente plusieurs mesures et dispositions visant à préserver la lisibilité des paysages et à valoriser le patrimoine local.

EXTRAITS DE LA NOUVELLE CHARTE EN PROJET (C.F./ Enquête publique septembre 2011)

Mesure 2.1.1 - Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNRVA :

- > Disposition 2.1.1.1 - Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA (dont préserver l'attractivité paysagère des massifs dont le Sancy)
- > Disposition 2.1.1.2 - Conserver la qualité des paysages ouverts assurant une vue remarquable sur les massifs et révélant des ambiances singulières à valoriser
- > Disposition 2.1.1.3 - Maintenir l'intégrité des sites paysagers remarquables
- > Disposition 2.1.1.4 - Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage
- > Disposition 2.1.1.5 - Intégrer les infrastructures routières au paysage pour mettre en valeur la géomorphologie

Le plan de parc localise également certains éléments identifiés dans le cadre du Schéma paysager réalisé en 2010 à l'échelle du PNR, notamment :

- > Les éléments structurants du relief : sommets, cirque, cols, éperons, crêtes, vallées...
- > Les espaces ouverts : espaces de respiration, prairies et pelouses d'altitude
- > Les limites d'urbanisation et espaces à requalifier
- > Les bourgs et villages remarquables

Le projet de reprofilage doit donc tenir compte des mesures de la charte et des caractéristiques identifiées sur le plan de parc. Il s'agira notamment d'éviter toute déstabilisation trop lisible dans les éléments structurants du relief ; en l'occurrence dans ce cas, le fond de valloir et le pied du versant côté Puy de Clergue. Pas d'artificialisation forte, ni de talus inadéquats ou trop abrupts !

Il convient également de relativiser l'ampleur des travaux proposés vis-à-vis de l'échelle grandiose des paysages du débouché du Val de Courre. Il s'agira en fait, de terrassements de faible ampleur au regard des lieux. Par contre, au regard des conclusions du document Natura 2000 (C.F./ Karum – août 2012), des effets positifs sont attendus notamment sur la faune : notamment, continuité écologique pour la loutre.

Du point de vue paysager, en dehors des questions de forme, il restera néanmoins nécessaire de prendre toutes les dispositions pour réhabiliter les sols remaniés par une végétalisation adaptée au contexte naturel et à l'altitude, afin d'obtenir une couverture rapide des terrains remués et d'éviter aussi toute érosion non-maîtrisée.

3 - ENJEUX DU SITE PAYSAGER STRATEGIQUE DU SANCY

Les enjeux paysagers sont fortement représentés par les perceptions nombreuses et ouvertes dans la proximité immédiate du site d'accueil touristique du Mont-Dore vers le secteur présumé des travaux, ainsi que pour les visiteurs qui explorent aisément le secteur du Val de Courre qui reste très attractif, même pour une investigation de courte durée.

Il faut rappeler ici, que **les travaux projetés seront menés en dehors des saisons touristiques** et qu'ils ne demanderont pour être réalisés, qu'un délai de chantier relativement court (1,5 à 2 mois). L'enjeu lié à la présence d'une forte fréquentation touristique au moment des travaux peut donc être écarté d'entrée de jeu.

Les perceptions sont de deux ordres :

- > depuis les lieux fréquentés de la vallée principale et du cirque Mont-Dore/Sancy (accueil touristique station)
- > in situ, les perceptions rapprochées sur le débouché du Val de Courre (accueil touristique, randonneurs, promeneurs)
- > **Les perceptions depuis les lieux d'accueil de la station et la RD 983 :**



Vue panoramique depuis l'hôtel du Ferrand qui englobe l'ensemble du cirque de fond de vallée principal avec les équipements d'accueil de la station et les 2 débouchés du Val d'Enfer et du Val de Courre (...sur la droite).

Dans cette large perception, la focalisation visuelle s'exerce respectivement sur les sommets du massif, sur les versants, sur les quelques bâtiments et équipements significatifs. Cela n'empêche pas de bien percevoir également le fond, en replat, des deux débouchés des vallons, dont celui plus ouvert sous cet angle, du Val de Courre. Les éléments et terrains remaniés de l'avant-plan sont également bien lisibles, de même que la retenue collinaire.



Vue depuis la RD 983, au-delà de la station, vers le Val de Courre. Le premier relief masque pour partie le secteur du fond de valion sur lequel s'étale la piste des Sapins dans sa configuration actuelle.



Perception vers le débouché du Val de Courre, depuis le passage supérieur au-dessus de la RD 983 et des stationnements. De la même manière, le replat n'est visible que dans son extrémité aval. Ici, c'est le relief de l'épaule du Puy Redon qui forme écran.
Cette vue donne aussi sur le pied du versant du Puy de Clergue.



Toujours une vue depuis le chemin d'accès, vers l'amont, avec en fin de secteur concerné, la butte d'arrivée du téléski, point de départ de la piste des sapins. Les modulations naturelles du replat sont reléguées aux alentours du pied du versant Clierge.



Perception toujours vers l'amont, côté versant Clierge, avec la vue sur la butte d'arrivée du téléski et le début de la piste de ski et son premier virage lisible au pied de la butte. En limite de la piste, on peut voir le lit enherbé du ruisseau du Val de Courre.



Vue aval sur le petit busage transversal existant sur le ruisseau du Val de Courre. Cet ancien ouvrage certes discret, canalise cependant le flux naturel du ruisseau et son image paysagère s'en trouve localement légèrement amoindrie.



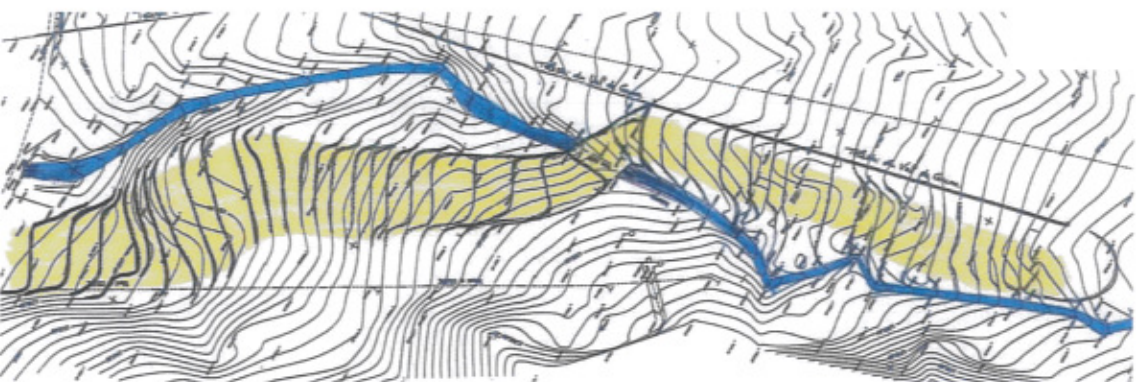
Cette perception vers l'aval, nous met d'emblée en confrontation de proximité immédiate avec l'image « équipée » de la zone d'accueil de la station du Mont-Dore. Sous cet angle la présence des équipements du débouché se fait du coup, plus discrète. Au premier plan à droite, le passage busé sur le ruisseau.



Perception vers l'aval, depuis l'amont de la butte d'arrivée du téléski. Cette vue plus engoncée dans le vallon, outre la butte qui se positionne au centre du replat, est une vue très « encadrée », typique des vallées de montagne. On aperçoit plus en effet qu'une fenêtre sur la Haute Vallée de la Dordogne. La piste des sapins, reste dans son état actuel, d'une certaine discrétion. Hormis la butte du téléski, rien d'artificialisant ne transparaît réellement dans cette vision.



Perception transversale dans le débouché du vallon, vers le pied du versant Clérigue et la jonction avec le replat qui dévoile quelques traits morphologiques sensibles. **Une attention particulière doit être portée sur ce secteur en cas de travaux limithophes, ce qui semble être le cas pour ce projet.**



4 - EFFETS DU REPROFILAGE PARTIEL DE LA PISTE DES SAPINS SUR LE PAYSAGE

Les travaux de reprofilage partiel de la piste des Sapins, se présente davantage comme des retouches topographiques nécessaires pour mettre en bonne connexion fonctionnelle la piste des Sapins avec les pistes situées directement à l'aval (secteur des Longes et du têtesège du Tremplin).

Les effets attendus sur le paysage seront modérés au vu du projet qui est pressenti (voir plan du projet ci-contre).

Nous analysons en deux tronçons logiques les travaux de piste ci-dessous :

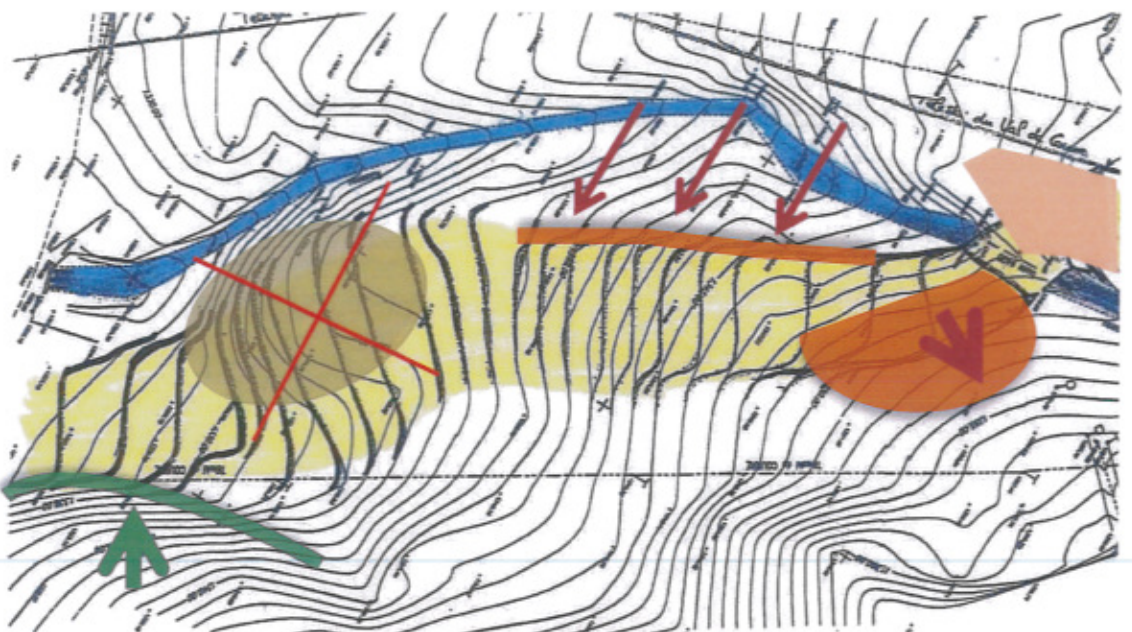
> **La piste et sa partie amont, en rive droite du ruisseau, y compris le passage sur ce dernier :**

Le projet consiste d'une part, à égaliser les quelques aspérités du terrain existant et d'autre part à traverser le ruisseau sans le dénaturer, comme c'est le cas aujourd'hui avec le busage en place.

Les effets sur le paysage seront :

- > **Egalisation de la piste amont : Impact faible**, à très faible, si les conditions de réhabilitation végétale sont ensuite bien appliquées, à l'issue des terrassements de mise en forme
- > **Passage du ruisseau : Impact moyen**, acceptable pour la mise en place d'une passerelle et la Réouverture du lit du ruisseau, notamment si la passerelle ne comporte pas de garde-corps pérennes, et acceptable également, pour des raisons liées à la continuité écologique du ruisseau (voir la note d'incidence Natura 2000)

Plan d'étude du projet de reprofilage (source : SAEM Mont-Dore - juillet 2012).



> **La piste et sa partie aval, en rive gauche du ruisseau, jusqu'à sa jonction avec la RD :**

Dans ce tronçon, le projet consiste à gommer autant que possible les dévers liés à une topographie trop haute ou trop difficile. Les terrassements sont plus conséquents et organisés selon une logique de recherche d'un équilibre entre les déblais et les remblais.

Les effets sur le paysage seront :

- > **Effacement du dévers amont : Impact fort**, en l'état initial du projet qui déclenchera deux éléments artificialisants notables : une ligne de remblais côté ruisseau et un creux antagoniste dans le bombement du pied du versant, côté Clergue
- > **Courte zone intermédiaire : Impact faible**, dans la mesure où les courbes de niveau seront à peine retouchées dans le cadre des travaux
- > **Effacement d'un ensemble creux et dévers aval : Impact moyen**, en l'état initial du projet qui déterminera l'effacement d'une partie de la bosse existante entre le ruisseau et le pied du versant, sans effet artificialisant supplémentaire. Cette dernière partie de l'intervention respectera le pied du versant Clergue et tendra même à le mettre plus en valeur à l'extrémité du débouché du vallon.

Extrait du plan d'étude du projet de reprofilage (source : SAEM Mont-Dore - juillet 2012).

5 - MESURES PAYSAGERES D'INTEGRATION

Les mesures paysagères qui sont proposées ci-dessous sont susceptibles d'apporter une atténuation très significative des effets relevés induits par le projet dans sa version initiale.

En effet, certaines mesures sont d'application très simple, telles que le bon choix de passerelle sur le ruisseau ou l'évitement de l'effet d'artificialisation sur le bord de piste partie aval.

Comme pour caractériser les effets, les propositions s'articulent sur les deux tronçons logiques des travaux prévus de piste :

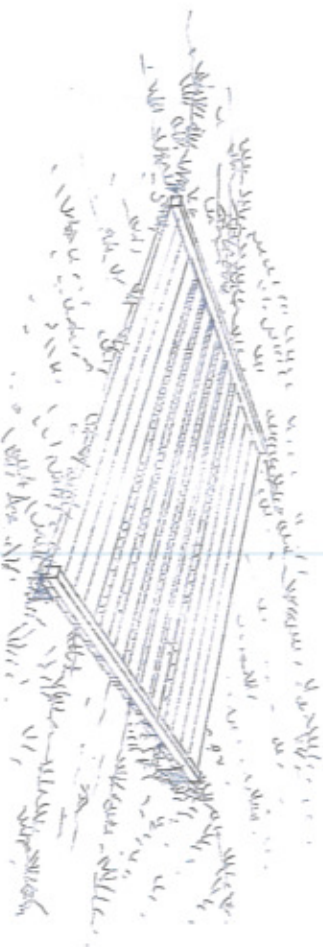
- > **Pour la piste et sa partie amont, en rive droite du ruisseau, y compris le passage sur ce dernier :**

La mesure principale vise le seul élément rapporté pour le passage sur le ruisseau du Val de Courre.

Pour ce tronçon les mesures seront :

- > **Egalisation de la piste amont** : se donner les moyens d'effectuer une bonne réhabilitation végétale des sols remaniés
- > **Passage du ruisseau** : (voir aussi plan partie aval)
- > déplacement légèrement plus à l'aval de la passerelle pour mieux négocier le traitement de la piste vers l'aval ensuite. Cette action donnera également un peu plus de débattement avec le lit du ruisseau ce qui s'avèrera plus propice (lumière et espace plus volumineux dessous l'ouvrage).
- > effectuer un choix de passerelle bois avec un simple platelage à claire-voie, rebords de faible hauteur, sans garde-corps latéraux (pour éviter une présence trop évidente : enjeu paysager), un platelage au-dessus du ruisseau qui sera être ajouré (pour permettre un meilleur afflux de lumière sous l'ouvrage : enjeu écologique).
- > Eviter toute vision sur des fondations supports débordantes de part et d'autre de l'ouvrage. Si de telles fondations sont nécessaires, elles devront pouvoir être extirpées facilement en cas d'abandon éventuel de l'ouvrage à long terme (absence d'ancrage profond).

Exemple de passerelle avec partie centrale à claire-voie :



La partie ajourée à claire-voie est intégrée dans toute la partie centrale de la passerelle.

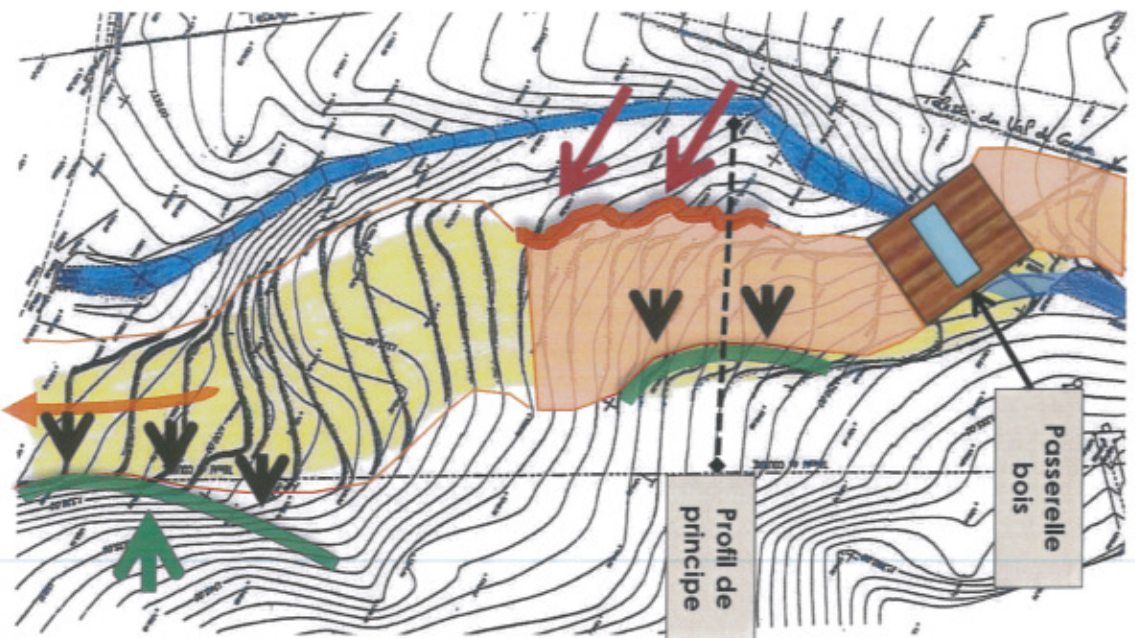
- > **Pour la piste et sa partie aval, en rive gauche du ruisseau, jusqu'à sa jonction avec la RD :**

Dans ce tronçon, il est possible de maintenir le profil en long prévu tout en atténuant très fortement certains des effets négatifs relevés selon les zones (voir le schéma sur les effets page 16).

Les propositions sont établies sur deux plans, celui de l'évolution à donner aux terrassements en zones et celui sur le traitement morphologique de la jonction replat/pied de versant.

Pour ce tronçon les mesures seront (voir éléments explicites pages suivantes):

- > **Aménagement de piste juste après la passerelle :** suite à déplacement de la passerelle vers l'aval, on évite le déblai négatif pour le paysage dans le pied du versant. L'organisation du terrassement s'effectue majoritairement par remblaiement sans défigurer la jonction avec le pied du versant (voir profil de principe ci-dessous)
- > **Bord de piste Sud en remblais,** il est impératif d'effectuer un traitement irrégulier du bord de piste pour éviter toute artificialisation. Il est facile de réaliser ce travail en s'inspirant des berges du ruisseau.
- > **Effacement de la bosse avant jonction avec la RD 983 :** l'enjeu étant faible, l'effacement est acceptable. Il conviendra d'en profiter pour effectuer une opération d'étrépage sur cette bosse et l'ensemble du secteur remblayé de façon à sécuriser ensuite davantage la réhabilitation globale de la piste remaniée en fin de chantier.
- > **Mise en forme fin de la piste :** le projet prévoit de respecter la jonction avec le pied de versant. S'assurer de la bonne réalisation de ce profil adouci sur la jonction replat/versant.

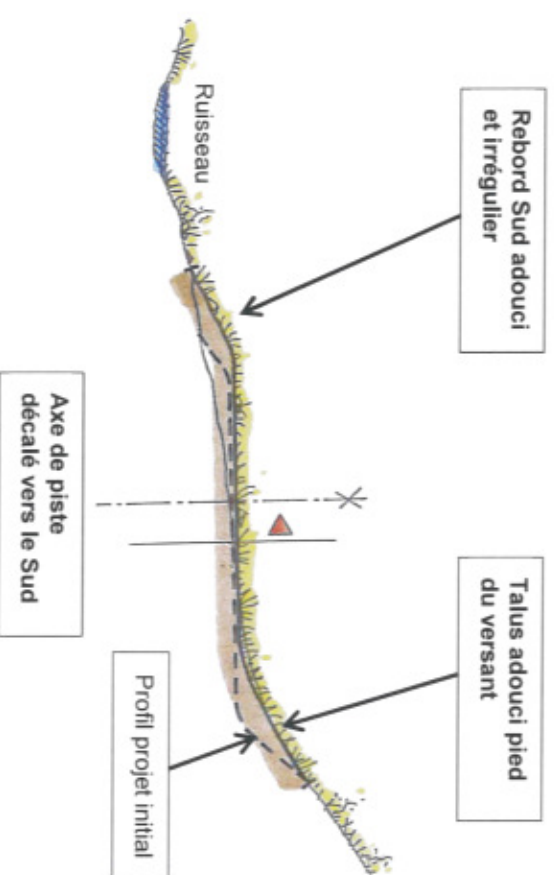


Extrait du plan
d'étude du projet de
reprofilage ; modifié
par KARUM le
10/09/12 - (source :
SAEM Mont-Dore -
juillet 2012).

Sur l'extrait de plan ci-contre nous pouvons observer les mesures concrètes proposées, avec de haut en bas :

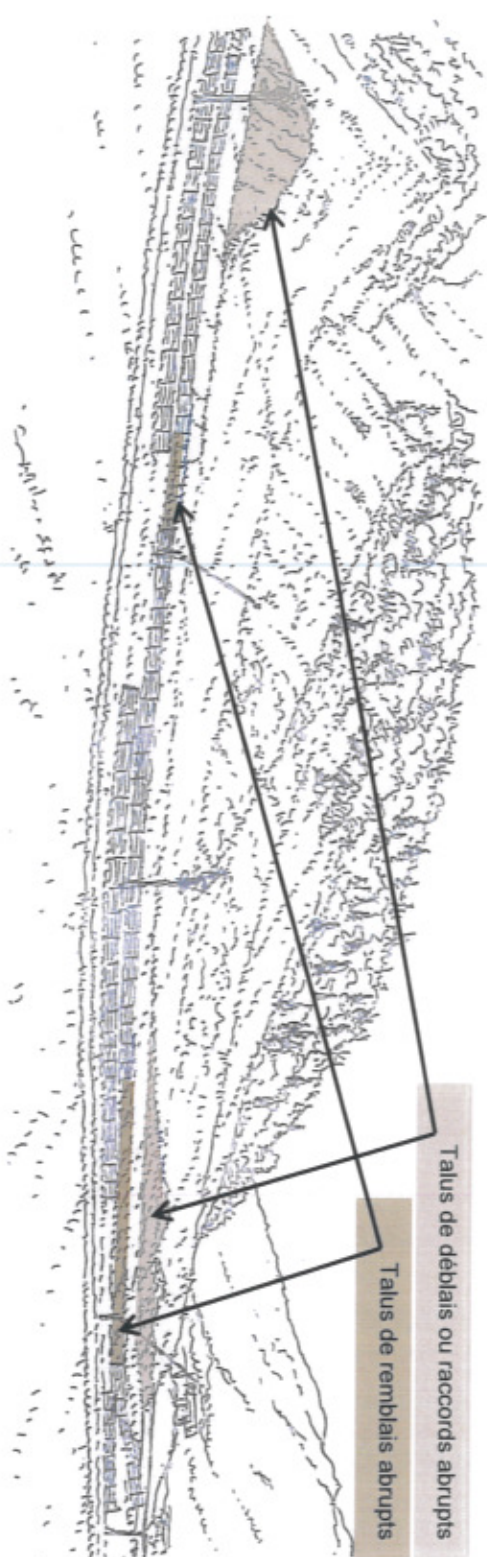
- > La passerelle bois décalée vers l'aval et le dégagement du ruisseau
- > Le rippage de la piste en sortie de passerelle avec un traitement adouci du pied du versant (voir aussi profil de principe ci-dessous)
- > Le traitement plus irrégulier du rebord de piste côté ruisseau
- > Le rappel du traitement adouci prévu sur la jonction replat/pied du versant, avant la rencontre avec la RD

Profil en travers de principe :



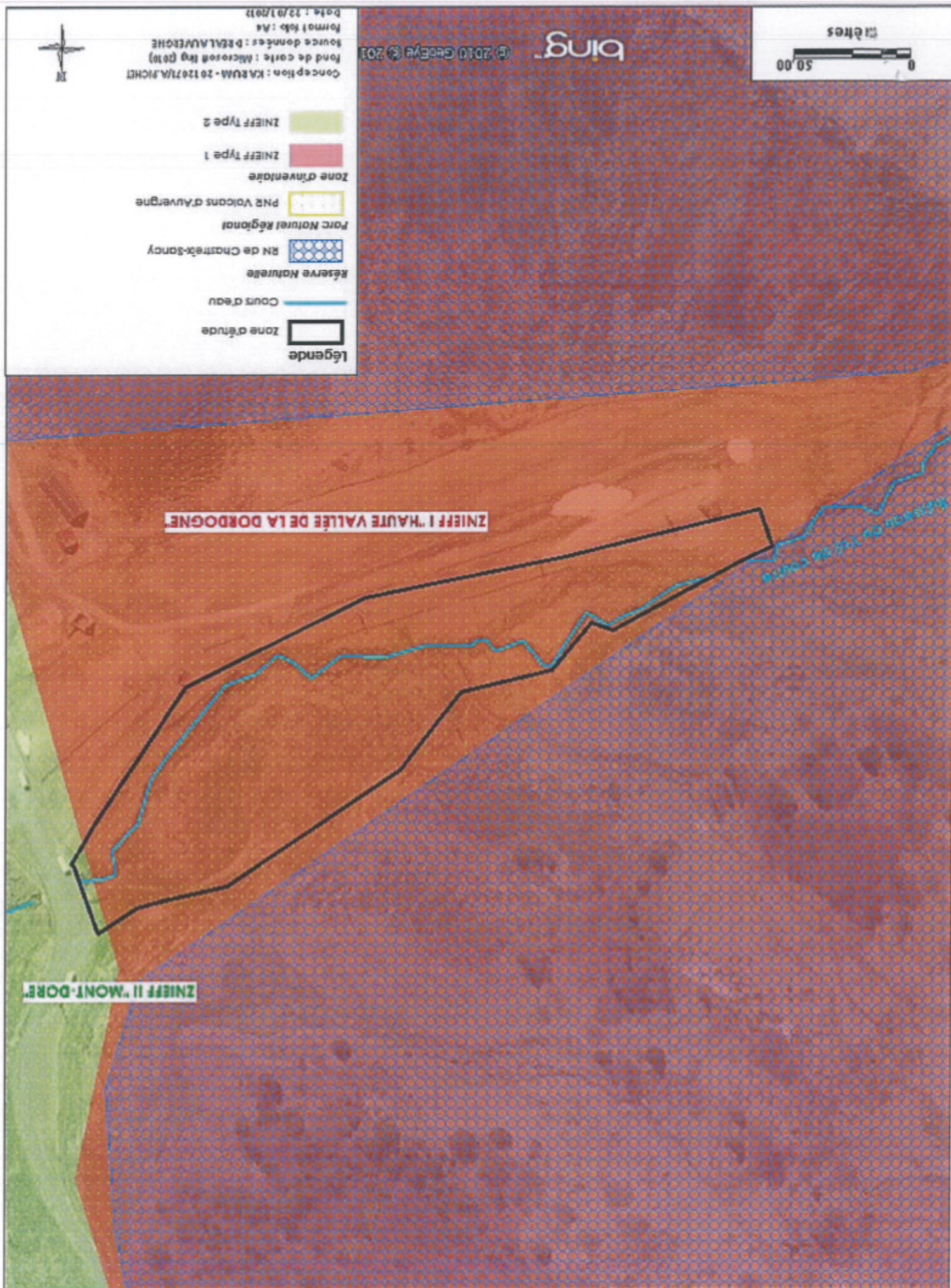
Croquis d'intégration, avec vue vers le versant Clerique : le fond photo utilisé est celui figurant en bas de la page 14

PROJET INITIAL :



MESURES PAYSAGERES APPLIQUEES :





Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.		Fax	
Courriel	@		

Personne morale

Nom	BARLAUD	Prénom	Jean-Claude
Adresse du siège social			
Numéro	Extension	Nom de la voie	PIED DU SANCY
Code postal	63240	Localité	MONT-DORE
		Pays	FRANCE
Tél.	04.73.65.02.73	Fax	04.73.65.23.48
Courriel	@		

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	DEAT	Prénom	Patrick
Qualité	Directeur d'exploitation		
Tél.	04.73.65.02.73	Fax	04.73.65.23.48
Courriel	deat.p @ wanadoo.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.